PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

DIR
MÉDITERRANÉE

Direction interdépartementale des routes
Méditerranée

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENT D'EXPLOITATION DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT (C1)
AU TITRE DE L'ANNÉE 2026
Branche « Routes-Bases Aériennes »

Femmes/hommes
District des Alpes du Sud / CEI de Chorges et Embrun

Vu le Décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État

Vu l'arrêté du 16/07/2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'une recrutement sans concours et fixant le nombre de postes offerts pour ce recrutement dans le grade d'agent d'exploitation des travaux publics de l'État.

Service recruteur

Le service où les emplois sont à pourvoir est la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée dont le siège est situé à Marseille.
La Direction Interdépartementale des Routes est un service déconcentré du ministère chargé des transports, appartenant au champ du ministère de la transition écologique. Elle assure l'entretien, l'exploitation et la gestion du réseau routier national de l'État.

Nombre de poste à pourvoir et date prévue du recrutement

Le nombre de poste à pourvoir au sein de la Direction Interdépartementale des routes Méditerranée est de deux.

Tél. : 04 91 28 40 68 – fax : 04 91 28 40 41
16 rue Antoine Zattara-CS 70248 13331 Marseille
Mail : dirmed@developpement-durable.gouv.fr

Ces postes sont à pourvoir dans le centre d'entretien et d'intervention situé dans le département des Hautes Alpes (05) :
- **CEI d'Embrun Chorges** / District des Alpes du Sud (**Secteur EMBRUN** Zone du petit Liou 05200 EMBRUN ou **secteur CHORGES** 141 Rte des Moulettes 05230 CHORGES)

Le recrutement doit obligatoirement prendre effet au plus tard le 15 octobre 2026.

Nature du contrat

Les agents d'exploitation des T.P.E. sont des fonctionnaires stagiaires pour une année et sont titularisés s'ils donnent satisfaction.
Le temps de travail minimum est de 35h, des astreintes obligatoires sont à assurer.

Missions des agents d'exploitation des travaux publics de l'État

Les agents d'exploitation des Travaux Publics de l'État (grade C1) sont des fonctionnaires de l'État, affectés au Ministère de la Transition Écologique. Ils assurent le service public de la route (réseau des autoroutes non concédées et des routes nationales).
Ils assurent la surveillance du réseau et sont chargés de l'exploitation de la route, de l'entretien courant des chaussées et des dépendances, du service hivernal.

Le poste d'agent d'exploitation consiste notamment à :

- participer à l'exploitation de la route : surveillance du réseau, service hivernal et estival…
- exécuter divers travaux d'entretien des chaussées, des ouvrages d'art et leurs dépendances (fauchage) pour le compte de l'État
- participer aux interventions d'urgence et de sécurité
- participer à l'information des usagers
- poser des signalisations permanentes et temporaires

L'activité s'exerce la plupart du temps en plein air. Elle s'exerce majoritairement en équipe sous la responsabilité d'un chef d'équipe d'exploitation principal.
Les missions décrites ci-dessus sont soumises à des astreintes, voire à du travail de nuit, et à du travail en horaires décalés et hors jours ouvrables.

Rémunération d'un agent d'exploitation (C1) à titre indicatif

- le traitement brut : **1801,74 €** brut/mois (en début de carrière)
- les indemnités statutaires :
  - Prime pour Service Rendu (PSR): **75 € brut/mois**
  - Prime Technique de l'Entretien, des Travaux et de l'Exploitation (PTETE): **263,33 € brut/mois**
- les indemnités de service fait : les heures supplémentaires effectuées, les indemnités d'astreinte d'exploitation et les indemnités de sujétions horaires

Autres participations financières : SFT (si enfants) supplément familiale de traitement, participation à la mutuelle d'état obligatoire (PSC), prise en charge partielle des abonnements transport en commun, forfait mobilité durable…

Conditions pour postuler

Les candidats possédant la nationalité française doivent remplir les conditions suivantes :

• jouir de leurs droits civiques,
• ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire,
• se trouver en position régulière au regard du code du service national,
• remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction
• être titulaire du permis C (poids lourd)
• être disponible pour une embauche au plus tard le 15 octobre 2026

A noter qu'aucune condition de diplôme n'est exigée pour se présenter à ce recrutement.

Les candidats ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ont accès, dans les conditions prévues au statut général, aux corps, cadres d'emplois et emplois. Toutefois, ils n'ont pas accès aux emplois dont les attributions soit ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté, soit comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique de l'État ou des autres collectivités publiques.

Modalités de candidature

Les candidats devront adresser un dossier de candidature avec **obligatoirement** les éléments suivants :

- **une lettre de candidature et de motivation**
  La lettre de motivation doit faire apparaître les éléments qui permettent au candidat de montrer qu'il est en capacité d'accomplir les fonctions d'agent d'exploitation. Elle doit aussi faire apparaître sa volonté d'entrer dans la fonction publique.

- leurs coordonnées postales, téléphoniques, électroniques

- **un curriculum vitae** détaillé incluant le niveau scolaire, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.
  Le curriculum vitae doit faire apparaître la formation initiale et continue suivie par le candidat ainsi que ses expériences professionnelles.

- **La copie couleur recto-verso** de leur pièce d'identité valide

- **La copie du permis C :** Détenir le permis C constitue un atout pour exercer les missions d'agent d'exploitation des TPE, car il garantit une autonomie et une polyvalence accrues dans la conduite et la manœuvre de véhicules lourds, nécessaires aux missions d'entretien et de logistique.

Les candidats pourront également s'ils le souhaitent joindre tout élément d'information supplémentaire permettant d'apprécier leurs compétences tel que :

- l'indication de la possession ou non des différents permis de conduire (en précisant lesquels et en fournissant impérativement une copie) et CACES (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité, en précisant lesquels et en fournissant impérativement une copie) notamment :
  - permis B
  - CACES 4 Engins de chargement à déplacement alternatif
  - CACES 8 Engins de transport ou d'extraction-transport

Les dossiers d'inscription seront transmis **au plus tard le 31/07/2026 minuit,** date de clôture des inscriptions, à l'adresse mail suivante :

recrutement.gec.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr

⚠ **Attention ! Les dossiers parvenus après la date de clôture des inscriptions ne seront pas pris en compte : ils seront déclarés irrecevables**

Les modalités de candidature au recrutement sans concours sont disponibles sur le site internet de la DIR Méditerranée :

www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr

Modalités de sélection des dossiers

Les dossiers transmis sont tous examinés par la commission de sélection dans un objectif d'adéquation maximale entre les profils des candidats et les postes offerts. Au terme de cet examen, la commission établit par ordre alphabétique la liste des candidats sélectionnés pour passer l'entretien et les épreuves pratiques. Cette liste peut comporter, lorsque le nombre de candidats le permet, au moins autant de noms que le triple du nombre d'emplois offerts. Cette liste sera affichée et publiée sur le site internet de la DIRMED.

Les candidats sélectionnés recevront une convocation par courrier et par mail pour l'entretien et le test pratique.

L'entretien et le test pratique auront lieu sauf modifications éventuelles au District des Alpes du Sud, dans un CEI du département 04 (lieu à confirmer) à compter du **1er septembre 2026** (date à confirmer)**.**

Modalités de déroulement de l'entretien et du test pratique

Les candidats convoqués devront être porteurs d'une pièce officielle d'identité, avec photographie, et de leur convocation qu'ils devront présenter à toute réquisition, sous peine d'exclusion.

- L'entretien portera sur les expériences personnelles et professionnelles ainsi que sur la motivation et la capacité d'adaptation à l'emploi offert.
  Il se déroulera sur vingt minutes pendant lesquelles la commission vérifiera l'aptitude du candidat à accomplir les missions qui lui seront confiées.

- Ce test, d'une durée d'une heure maximum, portera sur une mise en situation simple de travail, susceptible d'être confié à un agent d'exploitation des TPE, qui permettra aux membres de la commission d'apprécier l'endurance du candidat et sa capacité à faire face aux différentes situations, dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention (prévoir une tenue adaptée).

Publication de la liste des candidats retenus et nomination des lauréats

A l'issue de l'entretien et du test pratique, la commission établira la liste des candidats retenus, classés par ordre de mérite. Cette liste sera affichée et publiée sur le site internet de la DIRMED.
Les postes seront proposés aux lauréats, sous réserve de leur aptitude médicale à exercer les missions confiées et des conditions d'entrée dans la fonction publique (casier judiciaire vierge...).

Les candidats recrutés après acceptation du poste accompliront un stage d'une durée d'un an, à l'issue duquel ils pourront être titularisés.

Les postes sont à pourvoir au plus tard le **15 octobre 2026.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Jacqueline CILPA
Responsable pôle Gestion des Emplois et des Compétences de la DIR Méditerranée
Tel : 04 86 94 68 24 ou 07 62 20 46 12
Mail : recrutement.gec.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr